

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez fils, 17 avril [1845]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez fils, 17 avril [1845], 1845-04-17

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27382>

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 2 p. (24v, 25r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 avril 1845](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Allez frères](#)

Lieu de destination 2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

Résumé Sur le transport de cuisinières par bateau jusqu'à Paris, retardé à cause du gel des eaux : Godin estime le coût du transport à 20 F la tonne et prévient que sa durée sera de 15 à 30 jours selon la facilité de la navigation. Réception d'une facture pour la fourniture de fils de fer et commande de limes.

Notes Le brouillon occupe la partie inférieure du folio 24v et la partie supérieure du folio 25r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Industrie](#), [Météorologie](#), [Outils](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Allez frères

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillerie parisienne au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

le 9 avril

Monsieur Bébel à Paris

je bien vous remercie de la date du 15 Février
malgré que ~~que je ne vous ai pas fait~~ que nous ayons fait de la m^e que vous meury ingage a déposer
a quise je laurais utile de chez monsieur binet qui
l'aurait eue pour vous si je laissons retrouvez en bon
état mais je n'en doute l'ouaison d'aller a quise et
il me semble que a cette ouaison que le message était
présenté comme charge pour vous de vous la transmettre
~~que je ne vous ai pas fait~~ en tout avec un manquant de 3 francs
que vous avez du souci et que mes affaires
conduites de votre part me paraissent intolérable je
nous vous prémunie que pour que je consent à
reprendre ce poiss vous devrez me donner madresser par le
courrier un bon de 3 francs pour les
frais que j'ai en cours et que je vous demanderai
en cas contraire je serai force de vous maintenir
au payement de la totalité des transports de marchandises
a quise restant bien entendu a votre charge en
toute circonstance

je

le 17 avril Monsieur Allard fils à Paris

je vous prie de vous donner avis que le bateau
charge des denrées nécessaires que nous avons demandées
que nous attendent à la flottille suivant ma lettre du
14 octobre dernier sont partis ^{aujourd'hui} sans que leur absence ne
retardera que quelques ~~heures~~ mais diverses circonstances y ont
accordé le retard la continuité de la gêne par suite de la care
des voiles ~~qui~~ est empêché la navigation ~~avant~~ que je ne puis
vous faire connaître pour le moment le transport que nous en aurons
le plus durant cette période pour une plus longue que je charge de faire
pour le moins mais des offres que nous avons faites me font
espérer que nous pourrons nous être rendus ^{à Jérusalem} dans notre magasin
à raison de 20 francs le millier Réel le bateau devant
de 15 jours à un mois pour faire le trajet suivant le plus ou
le moins facile.

je bien vous facture une fois de plus que vous meury envoi
d'abord a fr 112,20 francs
et vous joins ci contre ~~l'affiche~~ une explication que je

sous ai fait le 26 mars et 12 étaient montant à fr 620.000
dont suivant mon écriture
fai en ce moment une assise forte provision de biens et plus
sûrement nous prenons 20 paquets 2 au paquet
10 in 9 " u
30 paquets 7 1/4 pouvoit que ce soit
comme nous me l'annonçay par notre lettre immédiatement 74 patent
je transmets le message de ces paquets
agréer 100 mrs son sal

17 avril Monsieur Je vous rappelle mes dernières n° 29
et cambré

le nous remettre à indier les prix que nous demandions
pour une première affaire que je vous ai indiquée dans ma dernière
à votre commandement j'ai fait un comptant sous 2% d'intérêt que je vous présente
de moins que nous ne me donniez et sans aucunement suffisant
de votre solvabilité pour remarquer au tiers qui prendrait
de l'assumption nous auriez aussi droit à une amende sur le prix
laissant également ce que nous demandions
je suis dans l'espoir de nos succès et je vous prie
de recevoir mes salutations

20 avril

Monsieur Lenoir Brug

je vous rappelle de mon écriture que je vous ai expédié
le 16 oct une assignation 904 au montant de fr 63.00
remise 1/2% par mois jusqu'à l'engagement

reste fr 43.00

dont suivant mon écriture restera à la moins que au
minimum sous 2% d'assumption

par cette dernière nous nous rappeliez la truite dont
je vous ai avisé le 27 juillet mais dont remise que
nous avons faite que après ayant couru deux semaines
au moins équivalente que n'a pas diminué toutes les
attentes

la negligence de mon message est cause de
retard apporté dans lundi que je vous prie de nous faire
faire sans délai à ce que je réprie
n'importe mes dernières salutations

le 2 mai

Monsieur Brug

je vous rappelle que je vous ai écrit le 12
dans à Monsieur Morinot-ville que je pourrais vous
payer le solde de 120 francs 100 francs car je vous
ne paie à moins depuis plus de deux ans que 30 francs
et pour transport fr 12
de mon rappelant plus à quel prix vous étiez incapable de 2
de mon rappelant que je vous ai offert vendre vos biens
que je vous ai mis de mon mieux pour vendre avant que de vous mettre à
la recherche des vautours
agréer le 10 juillet mes salutations